

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat Bordeaux Métropole - Agence locale de l'énergie et du climat dans
le cadre de l'appel à projet à manifestation d'intérêt de l'Ademe relatif au
montage d'une plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat -
Subvention exceptionnelle - Délibération triennale 2015 - 2016 - 2017 - Décision
- Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Les enjeux :

L'habitat représente une part importante (28%) des émissions de gaz à effet de serre (GES) et environ 1/3 des consommations d'énergie (43% pour le bâti dans son ensemble) sur la métropole. C'est le premier gisement d'économies d'énergies à l'échelon national et aussi à celui de notre territoire. A l'enjeu environnemental s'ajoute un enjeu social fort de lutte contre la précarité énergétique, nombre de ménages au faible niveau de ressources et logés dans un bâti peu performant voire dégradé n'ayant plus un accès normal et régulier aux sources d'énergie dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie.

Nous sommes confrontés à un besoin de massification : massification des chantiers, massification du financement de la rénovation énergétique et ce, malgré des solutions techniques et de nombreux outils de financements (à base essentiellement de subventions publiques) qui existent, mais qui rencontrent leurs limites :

- à l'heure des restrictions budgétaires, devant l'ampleur des montants à engager ;
- devant la complexité du montage des dossiers et du suivi/contrôle des chantiers de travaux ;
- et devant la profusion d'informations diverses et variées qui circulent et qui au final ne rend pas transparente et accessible l'information.

Ainsi, le passage à l'acte demeure bien en deçà de ce qu'il devrait être si on souhaite atteindre l'objectif de diminution de 75 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2050, à savoir sur la métropole 9000 logements rénovés par an pendant les 35 ans qui nous séparent de cette échéance. Le Plan climat de Bordeaux Métropole avait dès 2011 pointé la rénovation énergétique de l'habitat comme une priorité et affichait un objectif d'accompagnement actif par la Métropole de la rénovation bâtiment basse consommation (BBC) à hauteur de 3000 logements / an.

Le lancement au printemps 2013 par le gouvernement du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) avec son objectif national de réhabilitation de 500 000 logements par an, la nouvelle compétence de la Métropole en matière de maîtrise de la demande en énergie, les objectifs affichés dans le récent accord de coopération communautaire en faveur de l'efficacité énergétique viennent conforter l'urgence de lancer un dispositif global d'incitation et de stimulation des chantiers de rénovation énergétique sur le territoire de la Métropole. C'est l'objet du projet de plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat.

2. La plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat de Bordeaux Métropole :

Fin 2014, Bordeaux Métropole et l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ont été désignées conjointement lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « plate-forme locale de la rénovation énergétique de l'habitat » de l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME). La candidature de Bordeaux Métropole avait fait l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 11 juillet 2014.

Les services attendus de cette plate-forme locale sont de deux ordres :

- vers les particuliers : conseil, aide à la définition du projet, aide au montage financier, accompagnement lors de la réalisation des travaux et post travaux ; accompagnement complet du projet de rénovation lors de la réalisation des travaux et post travaux ;
- vers les professionnels : faciliter la mise en oeuvre de réseaux de professionnels du bâtiment, inciter à leur formation et à leur qualification, mobilisation des acteurs bancaires locaux, définition et mise en place de dispositifs financiers, de garanties et d'assurance complémentaires, aide à la mobilisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)...

Cette plate-forme sera tout d'abord incarnée par un outil web où seront centralisées l'information, la demande issue des particuliers, et l'offre.

Son déploiement est prévu sur 3 ans, en 2015, 2016 et 2017, pendant lesquels elle sera co-construite en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux concernés.

Bordeaux Métropole anime le dispositif : un chef de projet dédié est en cours de recrutement, dont le rôle consistera à orchestrer la démarche. Elle bénéficie également de l'appui technique de l'ALEC, notamment sur les thématiques copropriétés et observatoire de la plate-forme. A ce titre, un demi équivalent temps plein (ETP) est consacré au projet de plate-forme au sein de l'ALEC.

3. Le financement des moyens humains nécessaires à l'animation de la plate-forme

Le coût total des moyens humains spécifiques pour l'animation de cette action est estimé à 240 000 € sur 3 ans dont 150 000 € pour la Métropole et 90 000 € pour l'ALEC. Une convention tripartite ADEME- Bordeaux Métropole – ALEC est d'ores et déjà signée, stipulant que l'ADEME prend en charge 50% du montant total.

Cette convention n'est pas exclusive d'autres conventions qui pourraient être conclues ultérieurement avec l'ADEME pour financer d'autres initiatives et actions liées au montage de la plate-forme, notamment le futur site internet, une campagne de communication...

Les 120 000 € restants sont autofinancés par Bordeaux Métropole, dont 45 000 € sont versés à l'ALEC pour mener à bien les missions d'animation qui lui sont dévolues dans le cadre du montage de la plate-forme.

La répartition de l'aide attribuée par Bordeaux Métropole à l'ALEC est la suivante :

2015	2016	2017	Total 2015/2017
15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €

L'aide attribuée à l'ALEC par l'autre financeur de l'opération, l'ADEME, se répartit comme suit :

- 13 500 € quand les dépenses réalisées correspondent à un minimum de 30 % des dépenses éligibles,
- 13 500 € quand les dépenses réalisées correspondent à un minimum de 60 % des dépenses éligibles,
- le solde à la fin de l'opération, en 2017.

La présente délibération vise ainsi à entériner la mise en place d'une subvention exceptionnelle de Bordeaux Métropole à l'attention de l'ALEC d'un montant de 45 000 € sur 3 ans, réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessus, au titre du partenariat noué entre nos deux structures dans le cadre du montage de la plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé. Le versement de cette subvention exceptionnelle fait l'objet d'une convention financière spécifique chaque année. La convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine en 2015 figure en annexe.

Pour rappel, Bordeaux Métropole subventionne déjà l'ALEC au titre du fonctionnement de l'association à hauteur de 137 000 € par an. Si le Conseil de Bordeaux Métropole décidait d'accorder à l'ALEC le montant supplémentaire proposé, le montant total des aides accordées par notre établissement à l'association en 2015 serait de 152 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n°2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC,

VU la délibération communautaire n°2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'actions du plan climat,

VU la délibération communautaire n°2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant la candidature de Bordeaux Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé » de l'ADEME,

VU la délibération métropolitaine n°2015/0322 du 29 mai 2015 accordant une subvention de fonctionnement à l'ALEC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

que Bordeaux Métropole souhaite déployer les moyens humains nécessaires à la mise en place de sa future plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat telle qu'actée en Conseil le 11 juillet 2014,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € pour l'année 2015 à l'Agence locale de l'énergie et du climat,

Article 2 :

D'approuver la convention financière ci-annexée

Article 3 :

D'autoriser M le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle pour l'année 2015,

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, fonction 8330, article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 13 OCTOBRE 2015

Mme. ANNE WALRYCK